

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROCHESSAUVÉ**

Nombre de

Conseillers :

En exercice : 10

Présents : 07

Votants : 07

République Française – Département de l'Ardèche

Date de convocation : 03.04.2025

Séance du 10.04.2025

Le dix avril de l'an deux mil vingt-cinq

A 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROCHESSAUVÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien VERNET, Maire.

Etaient présents : BENLIAN Lydie, VERNET Sébastien, MOUTON Josiane, KHOUNI Jamila, VIDAL Carine, AMBLARD Gilles, BASSET Anselme
Etaient excusés : SABOT Nicolas, CLAUZIER Manon, ZAESSINGER Cécile
Secrétaire de Séance : BENLIAN Lydie

OBJET : Convention financière relative à la mise en place de conteneurs semi-enterrés avec la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Par délibération du 06 mars 2024, le conseil communautaire a acté l'acquisition de conteneurs semi-enterrés d'apport volontaire pour la collecte des déchets. Il est entendu que la communauté d'agglomération prend en charge l'achat de ces conteneurs à hauteur du prix d'achat des conteneurs aériens existant. La différence du coût d'achat sera remboursée par la commune à la CAPCA, les frais de terrassement seront à la charge de la commune.

Il a été décidé au niveau communal, dans l'aménagement du carrefour entre le RD299 et la route du Pré de faire l'acquisition de cinq conteneurs semi-enterrés (verre, multi matériaux et ordures ménagères). D'autres points de collecte pourront être équipés par la suite.

Administrativement, il est nécessaire d'acter par convention la mise en place de ces conteneurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Autorise le Maire à signer la convention financière liée à la mise en place de conteneurs semi-enterrés avec la CAPCA.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus indiqués.

Le Maire,
Sébastien VERNET

La Secrétaire de séance,
Lydie BENLIAN

